

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

**Séance du jeudi 12 septembre 2024**

Date de la convocation : 02/09/2024

Le jeudi 12 septembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice : 18</b>	<b>Présents :</b> Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
<b>Présents : 13</b>	
<b>Représentés : 2</b>	
<b>Absents et excusés : 3</b>	<b>Représentés :</b> Christophe RAYNAUD représenté par Peggy AMALBERT, Pascal SANLEFRANQUE représenté par Stéphane POUGET
<b>Pour : 15</b>	<b>Excusés :</b> Guy BARDET, Martine GRANET
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b> Gérard ASSEMAT
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Stéphane POUGET

---

**Délibération n°DE\_2024\_45**

**Objet : Prise en charge des frais d'inscription au congrès des Maires 2024 -Mandat spécial donné à 2 adjoints, 2 conseillers municipaux délégués et 1 conseillère municipale-**

Vu les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;

**Considérant** que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Vu l'article L 2123-18 du CGCT qui dispose que « les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal »

Considérant que le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :

- à des élus nommément désignés ;
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;

Vu le bulletin d'inscription de : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Géraldine NOEL, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Michel DOYEN conseiller municipal délégué à la participation citoyenne, M. Christophe RAYNAUD conseiller municipal délégué aux sports et à la culture, Mme Sandrine GALEA-CARAMELLI conseillère municipale pour le congrès des Maires qui doit se tenir à Paris du 19 au 21 novembre 2024,

Monsieur le Maire propose de donner mandat spécial à : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Géraldine NOEL, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Michel DOYEN conseiller municipal délégué à la participation citoyenne, M. Christophe RAYNAUD conseiller municipal délégué aux sports et à la culture, Mme Sandrine GALEA-CARAMELLI conseillère municipale pour se déplacer à Paris et assister au congrès des Maires qui doit se dérouler du 19 au 21 novembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**DONNE** mandat spécial à : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Géraldine NOEL, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Michel DOYEN conseiller municipal délégué à la participation citoyenne, M. Christophe RAYNAUD conseiller municipal délégué aux sports et à la culture, Mme Sandrine GALEA-CARAMELLI conseillère municipale pour se déplacer à Paris et assister au congrès des Maires qui doit se dérouler du 19 au 21 novembre 2024.

**DIT** que le paiement de ce déplacement sera effectué par mandat à l'association des Maires du Tarn.

Fait en séance les jour, an et mois susdits  
Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 13/09/2024  
Date de reception de l'AR: 13/09/2024  
081-218100469-DE\_2024\_45-DE  
A G E D I

Le Maire,  
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire  
Stéphan POUGET



Mis en ligne le : 20/09/2024

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Stéphan Pouget, the secretary.